

Nous sommes mêmes allés plus loin,—et ce n'est qu'un autre exemple. Lorsque notre gouvernement crédidiste a pris le pouvoir en Alberta, lorsque nos municipalités avaient besoin de fonds afin d'aménager des aqueducs et d'autres services, elles devaient les emprunter en grande partie sur le marché libre, et cela voulait habituellement dire à New-York. Elles versaient un taux d'intérêt élevé, 6 ou 7 p. 100. Savez-vous ce que fait l'Alberta maintenant? Grâce aux avantages que nous a rapportés notre sage administration des ressources pétrolières, nous avons pu épargner de fortes sommes, peut-être des centaines de millions de dollars. Nous avons utilisé ces fonds pour consentir des prêts aux municipalités, aux entreprises d'électrification et à d'autres organismes, à un taux d'intérêt de 2 ou 3 p. 100, permettant ainsi à toutes ces municipalités de réaliser de fortes économies, tout en jouissant d'une période de remboursement beaucoup plus longue; par conséquent, tout l'argent qu'elles avaient l'habitude de verser en intérêts à New-York est maintenant payé à l'Alberta.

L'honorable député de Peace-River me rappelle que cette façon de procéder supprime la concurrence sur le marché libre. Quand le Crédit social est arrivé au pouvoir, le taux général d'intérêt sur la dette provinciale était de 4.9 p. 100. Maintenant il est de 2.78.

J'en ai dit suffisamment pour indiquer ce que j'entends par le contrôle provincial du crédit. Si une province n'exerce aucun contrôle sur son territoire, elle ne peut guère influer sur sa propre économie. Aucun ministre des Finances du Canada n'a jamais pris de mesures pour remédier à cet état de choses. Que faut-il faire; laisser les choses telles qu'elles sont? Ne voudrait-il pas mieux prendre certaines mesures?

Un autre problème important, c'est l'insuffisance de l'autorité provinciale sur les marchés. J'en ai parlé à propos de notre usine locale de textiles en Alberta. Si l'on refuse à une province qui établit une industrie sur son territoire l'accès à ses propres marchés, il lui sera assurément impossible de mener à bien une entreprise industrielle.

C'est un des plus graves inconvénients auxquels les provinces se sont exposées lorsqu'elles sont entrées dans la Confédération. Avant que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick entrent dans la Confédération, ces deux provinces pouvaient compter sur leurs propres marchés. Ces marchés appartiennent maintenant à l'Ontario et au Québec. Cet état de choses ne peut pas persister. J'espère que le ministre le comprend. Si nous voulons un Canada prospère et heureux et une économie stable, si nous voulons que, par tout

le pays, la population puisse profiter de l'exploitation de nos ressources, il nous faut trouver moyen d'assurer à chacune des provinces au moins une certaine mesure d'autorité sur ses propres marchés.

On se demandera comment nous y parviendrons. Il n'est pas nécessaire d'élever de barrières douanières. Il suffit de subventionner les denrées produites dans la province suffisamment pour que les produits analogues qui nous viennent de l'Ontario et du Québec ne puissent pas être vendus à meilleur marché que les nôtres. Il n'est pas nécessaire de prélever les droits douaniers. Est-il quelqu'un qui prétendra que cette méthode serait inapplicable, si nous avions l'argent nécessaire? Est-il quelqu'un qui soutiendra que, si nous avions les fonds voulus, ce moyen n'assurerait pas des avantages presque illimités aux provinces Maritimes, à la Saskatchewan et au Manitoba?

Nous avons un autre problème à résoudre. Il a été mis en évidence,—je sais que le ministre s'en inquiète,—par les événements survenus au Canada depuis 1946. Le ministre sait qu'en 1946, le gouvernement fédéral a autorisé les aciéries du Canada à majorer le prix de l'acier de \$5. Les ouvriers de l'acier se sont immédiatement mis en grève; ils ont chômé pendant 82 jours jusqu'à ce que, finalement, on leur accorde le tiers de la somme que représentait cette majoration.

Cette augmentation de \$5 la tonne a, directement ou indirectement, fait monter le prix des denrées à travers tout le Canada. C'est à elle qu'il faut imputer les prix terriblement élevés que nous avons à l'heure actuelle et cette valeur de quelque 53c. qu'a maintenant notre dollar. Les ouvriers, dans tous les secteurs, s'étant mis en grève pour obtenir des augmentations de salaires, les frais de production ont augmenté, jusqu'à atteindre leur niveau actuel.

La hausse des prix a durement atteint les provinces. On pourrait difficilement calculer tout ce que l'Alberta et d'autres provinces, je devrais dire toutes les provinces, ont perdu par suite de cette hausse des prix attribuable à cette seule initiative intéressant l'acier et nullement due à la mise en circulation d'un numéraire trop abondant. Et les provinces étaient impuissantes en face de cette hausse.

Quant à l'autorité qui aurait pu intervenir, qu'a-t-elle fait? Qu'a fait le ministre des Finances de l'époque? Absolument rien. Toutes les provinces furent laissées sans protection aucune contre cette terrible hausse des prix. Que constatons-nous à l'heure actuelle? Nous constatons qu'une autre hausse de prix de l'acier intervient aux États-Unis, ce qui veut dire que nous aurons sous peu, au